

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 juin 2026

Délibération n°3059/2026/FIN

Domaine : Finances

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 02/07/2026 délibère sur :

Article 1:

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les demandes de subvention présentées en séance, après examen par la commission des finances réunie le 23 juin 2026 et avis favorable de celle-ci.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve l'attribution des subventions suivantes :

- une subvention de 1 500e en faveur du laboratoire CERMUD pour l'organisation du colloque international « Croisière, itinéraire juridique et escapades transdisciplinaires », prévu les 8 et 9 octobre 2026, imputée sur la ligne budgétaire 903-AI, approuvée par le Conseil de la FAI ;
- une subvention de 4 000e en faveur de l'association des élèves de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques pour l'organisation du week-end d'intégration, prévu du 11 au 13 septembre 2026, imputée sur la ligne budgétaire 907-ISEL, approuvée par le Conseil de l'école ;
- une subvention de 3 700e en faveur de l'association des élèves de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques pour l'organisation de la Nuit Isélienne, prévue en novembre 2026, imputée sur la ligne budgétaire 907-ISEL, approuvée par le Conseil de l'école ;
- une subvention de 2 900e en faveur du Bureau des sports de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques pour l'achat de T-shirts destinés à la Course isélienne, prévue le 10 octobre 2026, imputée sur la ligne budgétaire 907-ISEL, approuvée par le Conseil de l'école ;

- une subvention de 1 500e en faveur du laboratoire LOMC pour l'organisation de la conférence MUDNET, prévue du 28 au 30 septembre 2026 au Havre, imputée sur la ligne budgétaire 970-IUT, approuvée par le Conseil d'institut.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie


Pedro LAGES DOS SANTOS

Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité